

PAIP: Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle ou la création de passerelles vers l'emploi en milieu ordinaire de travail jeunes en situation de handicap

Avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, de la DIRECCTE et du Rectorat de l'Académie de Toulouse

« Le plus grand bien que vous puissiez faire à quelqu'un n'est pas de partager vos richesses avec lui, mais de lui révéler les siennes ».
Benjamin Disraeli.

L'insertion professionnelle reste encore difficile pour les jeunes porteurs de troubles importants des fonctions cognitives (déficience intellectuelle, autisme, troubles des apprentissages) et/ou des troubles psychiques, qui ont été formés par l'Education Nationale en particulier au sein des dispositifs d'inclusion collectifs (ULIS). A moyen terme, nous espérons pouvoir accompagner, si besoin, les jeunes ayant été formés en inclusion individuelle (avec ou sans Auxiliaire de Vie Scolaire individuelle). L'objectif de la plateforme est de faciliter l'insertion professionnelle et de les soutenir, mais aussi d'informer les opérateurs du droit commun qui, à ce jour, connaissent peu ces publics et manquent de temps pour les accompagner à la hauteur des besoins.

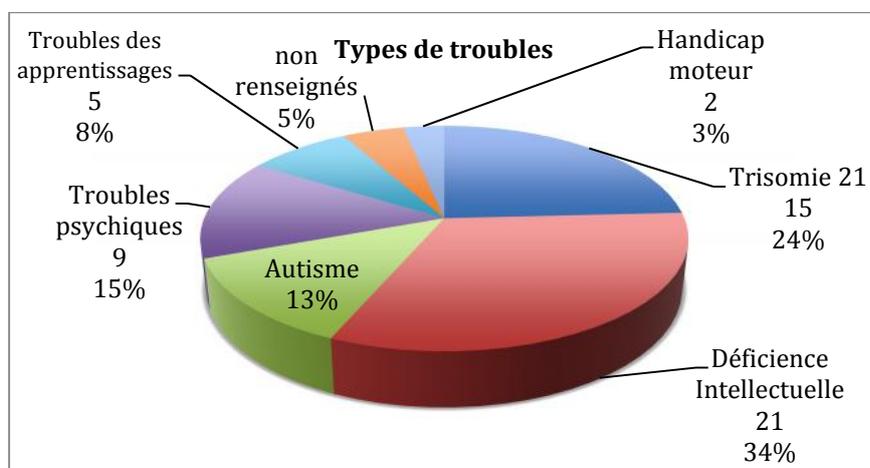
La caractéristique de ces jeunes adultes est d'avoir besoin, pour la majorité, d'un accompagnement personnel continu, tel un fil rouge, de la part d'un professionnel tout au long de leur démarche de recherche d'emploi. Ceci afin de les guider de dispositifs en dispositifs en fonction des besoins de leurs projets. Cet accompagnement peut varier en intensité au long de leur parcours.

Par exemple, au moment de la mise en place d'une action, d'un stage, de la signature d'un contrat, un jeune peut demander beaucoup de disponibilité de la part des adultes qui travaillent autour de lui. En revanche, quand le jeune est installé dans un dispositif qui fonctionne, ce suivi s'allège et reprendra si besoin après.

L'objectif de cet accompagnement multi-partenarial est de permettre au jeune, en tenant compte de sa pathologie, d'entrer en contact avec les entreprises, et de montrer ses compétences à des employeurs potentiels au sein du milieu ordinaire de travail. Le rectorat de Toulouse, soutenu par la DIRECCTE et la Région a mis en place une Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle (PAIP) sur laquelle deux personnes travaillent à temps plein pour aider le public présenté ci-dessus à trouver un emploi en milieu ordinaire de travail **en repérant, utilisant, coordonnant et complétant l'offre existante du droit commun.**

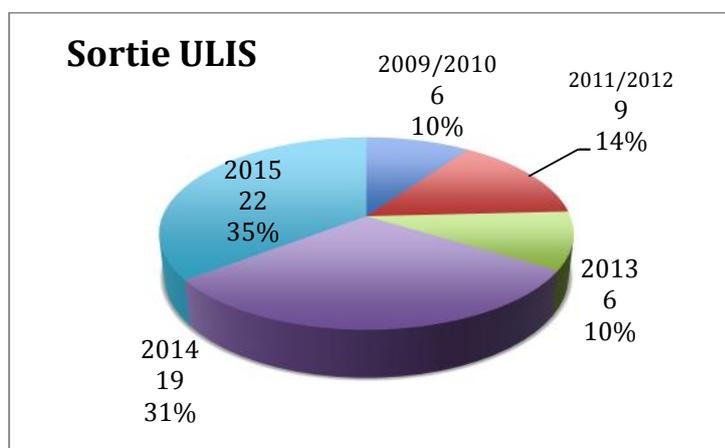
Partie 1: Cadre général du projet

1.1 Profils des 62 jeunes suivis, à ce jour, par la PAIP:



Il est intéressant de noter que plus de la moitié des jeunes accompagnés par la PAIP relève de la déficiéce intellectuelle.

La PAIP accompagne, à ce jour, des jeunes sortis des lycées professionnels depuis juin 2009 jusqu'à juin 2015. Il est rassurant de constater que la majorité des jeunes accompagnés par la PAIP sont principalement issus des deux dernières années. Actuellement 53 des jeunes suivis par la PAIP sont de Haute Garonne et 9 jeunes sont issus du Tarn et Garonne, Tarn et Lot.



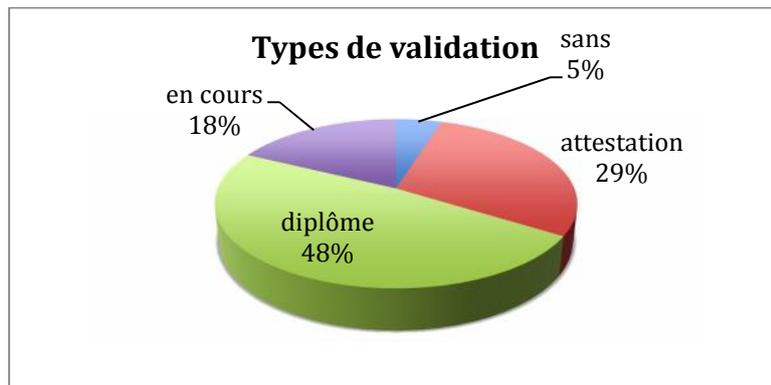
Depuis la création de la PAIP, en septembre 2012, aucun des 107 jeunes sortis depuis juin 2009 des ULIS de Haute Garonne n'est sorti sans proposition d'un accompagnement de la PAIP.

A ce jour, 62 de ces jeunes Haut-Garonnais, ont bénéficié de l'accompagnement de la PAIP, 53 en bénéficient toujours. Les 9 fins de suivi concernent d'une part, des jeunes pour qui la réalité de la recherche d'emploi a fait émerger l'impossibilité de travailler en milieu ordinaire, et ce malgré les aménagements de temps de travail et les adaptations de poste. D'autre part, le suivi s'arrête également quand les jeunes adultes et leur famille bénéficient d'un accompagnement suffisant et adapté par ailleurs ou que la situation devient pérenne (CDI).

En ce qui concerne, les 45 jeunes qui n'ont pas eu besoin de la PAIP, 21 jeunes ne

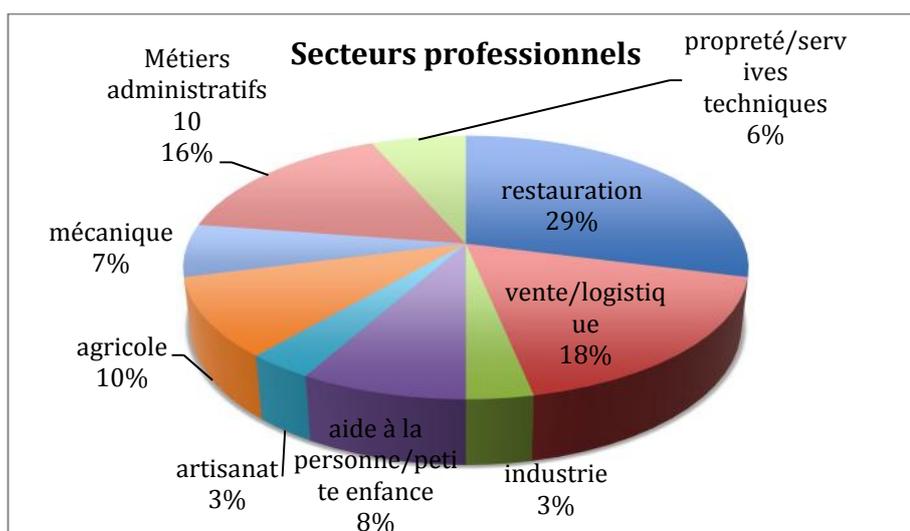
recherchaient pas un emploi en milieu ordinaire de travail (milieu protégé) en sortie d'ULIS et 10 n'ont souhaité bénéficier d'un suivi de la PAIP. Pour les 15 derniers jeunes, 2 ont changé d'académie, 7 continuent en formation initiale et n'ont pas besoin de la PAIP, enfin six autres sont issus du système scolaire privé et bénéficient d'un suivi dans ce cadre.

La validation en fin de parcours de lycée professionnel se fait par l'obtention dans sa totalité du diplôme visé ou par la validation d'une attestation de compétences professionnelles, validées sur la base du référentiel du diplôme pour lequel le jeune a été formé. Les jeunes qui quittent le lycée après la 3eme prépa pro pour continuer leur parcours en apprentissage sont comptabilisés comme étant « en cours » de validation. Les 3 jeunes qui n'ont pas de validation sont des jeunes qui ont arrêté leur parcours (lycée ou apprentissage) avant d'accéder à la validation.



Presque 50% des jeunes accèdent au diplôme dans sa totalité et 18% continuent en apprentissage sans avoir terminé leur parcours en lycée. 29% des élèves sortent du lycée avec une attestation de compétences. Ils peuvent continuer leur parcours en apprentissage ou rechercher un emploi directement.

Les secteurs professionnels sont de plus en plus variés, grâce à l'ouverture des parcours en apprentissage. Il reste néanmoins une forte dominante des secteurs de la restauration et de la vente logistique. Lorsque le parcours de recherche d'emploi n'aboutit pas, différentes raisons sont évoquées avec le jeune adulte (et parfois sa famille) dont la question d'une éventuelle réorientation.



Dans ce cas, la PAIP privilégie l'orientation des jeunes vers les métiers qui recrutent. Le travail en partenariat avec Alther, cap emploi, la cellule « Cap jeune » du medef...et d'autres à construire permettent une meilleure connaissance des possibles.

1.2 Les objectifs de la plateforme

L'objectif principal de la PAIP est d'accompagner les projets d'insertion professionnelle de l'ensemble des jeunes ayant des troubles des fonctions cognitives qui quittent le lycée. Pour ce faire, les moyens utilisés pour chacune des situations sont l'analyse, l'adaptation, et parfois la création des réponses aux besoins identifiés, ceci sur 4 dimensions :

- 1-Vers de l'emploi direct (contrats aidés, CDD ou CDI) ou des contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation),
- 2-Par de la formation ou du soutien à la formation (recherche et suivi)
- 3-Par de l'orientation et de la mise en dynamique de recherche d'emploi
- 4-Par la levée des freins à l'emploi ou à la formation

Tout ceci par la mise en place de stages en entreprise au titre de la formation continue pour adulte et en utilisant, coordonnant et complétant l'offre existante du droit commun.

1.2.1 La PAIP accompagne les projets des jeunes adultes vers l'emploi par :

L'anticipation des projets en coordination avec les familles, les services de soins, les coordonnateurs d'ULIS de lycée professionnel et les enseignants référents de scolarité. L'objectif est de préciser le plus tôt possible la suite du parcours du jeune afin d'éviter les ruptures. La PAIP cherche à offrir un maximum de ressources.

La création du lien entre les différents opérateurs du droit commun: l'objectif est de favoriser les contacts entre les prescripteurs (CAP Emploi, Pôle Emploi, Mission locale), les prestataires qui proposent les PPS (Prestations Ponctuelles Spécifiques), mais aussi les services de soins et les professionnels du handicap.

Le soutien à l'action des organismes de droit commun (CAP Emploi, Pôle Emploi, Mission locale, PPS). Ce soutien passe par le passage des informations issues notamment de la formation initiale, de l'acculturation sur des types de handicaps encore peu identifiés dans l'accès à l'emploi (autisme, trisomie, déficience intellectuelle...) et qui démunissent les opérateurs du droit commun. Ces jeunes adultes ont pour caractéristique d'avoir besoin d'un temps d'accompagnement humain beaucoup plus important que les autres formes de handicap, ceci en raison de la nature innée des troubles. Ce sont aussi des publics jeunes à la différence de la majorité des travailleurs handicapés en recherche d'emploi qui sont en majorité en reconversion suite à des accidents ou maladies professionnelles. La PAIP vient soutenir l'accompagnement humain des organismes de droits commun ou des services de soins **quand cela est nécessaire.**

La coordination des acteurs et la reconnaissance des actions et des limites de chacun. L'objectif est que les actions soient complémentaires d'où une coordination essentielle entre les différents acteurs. A cette condition seulement les temps d'accompagnement s'additionnent en cohérence avec le projet du jeune dans un but commun au lieu de se superposer et de s'avérer, à terme, inefficaces. Cette action de mise en lien s'appuie sur un passé où ces différents acteurs (prescripteurs, Education Nationale, services médico-social et sanitaire...) n'ont que rarement travaillé ensemble autour de l'emploi.

La mise en place de stages en entreprises, la recherche, la préparation et les évaluations : c'est un des axes novateurs de la PAIP. L'analyse des besoins qui a conduit à l'élaboration de cette plateforme avait montré que les contrats signés par les jeunes adultes l'étaient après de longues périodes de stages en entreprise, parfois commencées dans le cadre de la formation au lycée. La recherche d'emploi s'appuie ainsi sur des périodes en entreprise qui se succèdent. Cela permet de :

- maintenir le dynamisme du jeune en évitant les effets délétères de l'inactivité
- maintenir les compétences,
- valider des projets de réorientation si besoin
- identifier les besoins d'aménagements et d'adaptation
- rassurer les employeurs sur l'accompagnement qu'ils attendent
- négocier les contrats de travail sur la base de compétences démontrées. Lors de cette phase, nous interpellons les acteurs de CAP emploi qui mettent en place toutes les démarches administratives et les suivis nécessaires.

Le suivi en emploi quand le suivi du droit commun s'avère insuffisant par rapport aux besoins. Ce suivi en emploi est indispensable dans la majorité des cas pour garder la confiance de l'entreprise et rassurer le jeune adulte. Ce suivi est parfois fait par les services de soins du médicosocial qui ont des postes de chargé d'insertion. La PAIP intervient dans les cas où les jeunes n'ont pas de suivi spécifiques en dehors des entretiens avec les opérateurs des organismes prescripteur.

1.2.2 La PAIP accompagne les projets des jeunes adultes vers de la formation ou du soutien à la formation (recherche et suivi) par:

L'anticipation des projets de formation en coordination avec les familles, les services de soins et les coordonnateurs d'ULIS de lycée professionnel. L'objectif est le même que pour le point présenté lors de l'anticipation des projets vers l'emploi.

Le développement des contrats d'apprentissage. Ce point cherche à sécuriser les parcours d'insertion vers l'emploi tout en offrant une possibilité de poursuite de formation, de réorientation ou tout simplement la poursuite du parcours commencé en lycée professionnel et terminé en apprentissage.

Le développement des liens avec les CFA et le CFAS afin de favoriser la réussite du parcours de formation. Ces jeunes apprentis sont aussi un public nouveau pour ces établissements comme ils l'ont été, il y a dix ans, au sein de nos lycées professionnels. Les formateurs ont besoin de soutien et de formation pour intégrer ces jeunes. Leur arrivée en CFA ou MFR met en évidence les besoins qui sont les leurs en termes d'accompagnement et de compensations pour accéder aux apprentissages proposés. La plateforme cherche à compléter les actions déjà mises en place par le CFAS et travaille à trouver des moyens qui pourraient être déployés pour faciliter le parcours de formation de ces élèves, en s'inspirant des compensations mises en place par le dispositif ULIS¹.

¹ Les compensations sont pensées par l'appui du dispositif ULIS et le soutien d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire). Les enseignants du second degré et les élèves bénéficient de l'appui de l'enseignant spécialisé, coordonnateur de l'ULIS. De plus, la formation initiale a déployé de multiples dispositifs de formations en vue d'augmenter les compétences en matière d'accueil des élèves en situation de handicap et ce, depuis la création des ULIS.

La recherche de nouveaux outils pour favoriser l'autonomie en formation. La faible autonomie des jeunes sortis des ULIS au niveau des apprentissages scolaires, n'est pas, pour la majorité, corrélé à leur autonomie sociale. Ces jeunes adultes peuvent être autonomes sur leur poste de travail, autonomes dans leurs déplacements mais avoir besoin d'aide au niveau des apprentissages. Les apprentissages scolaires passent encore par l'écrit et quand la lecture/écriture fait défaut, l'accès aux compétences est bien plus compliqué.

Ces élèves ont eu des parcours réussis en lycée professionnel car ils avaient le soutien du coordonnateur, l'appui d'une AVS quand ce dernier estimait avec l'équipe des enseignants que cela était nécessaire et enfin les adaptations pédagogiques mises en place par les professeurs du second degré. Dans le cadre des parcours en alternance, il reste à inventer des moyens et des outils pour permettre à ces jeunes d'accéder aux apprentissages, notamment en compensant en partie leurs difficultés à lire/écrire.

Actuellement, dans le cadre d'une expérimentation à petite échelle au sein de la PAIP, grâce au soutien du service de la MANE du rectorat, la plateforme prête 3 tablettes numériques à trois jeunes qui présentent de grandes difficultés en ce qui concerne l'écrit, qui sont très investis et souhaitent réussir leur apprentissage. De la même manière que l'accès au support avant les cours, cela leur permettra d'investir toutes leurs capacités cognitives à l'écoute du formateur et à la compréhension de ce qu'il se passe lors des temps de classe.

*Ils sont inscrits dans 3 CFA différents, ce qui va demander une élaboration des conditions d'accompagnement de ce projet, des élèves et des équipes de formateurs. Actuellement, ces élèves demandent une aide du type AVS, telle qu'ils en bénéficiaient au lycée. Nous ne pouvons en revanche répondre à cette demande. Dans un premier temps, nous leur permettrons d'utiliser l'outil numérique, de le manipuler de façon optimale pour réviser et réaliser la totalité de leur travail personnel (en permanence ou le soir à la maison). Si le résultat est concluant et que l'outil s'avère représenter une aide pertinente, la tablette pourrait venir en soutien à l'inclusion dans le centre de formation. **Ce mini projet est un projet à part entière qui, pour se déployer pleinement, nécessite des moyens humains et techniques supérieur à ceux de la plateforme aujourd'hui.** Néanmoins, si nous demandons des moyens supplémentaires, c'est en vue de former les équipes de formateurs, de poursuivre l'équipement en matériel de prêt, le suivi pédagogique et logistique. L'objectif est, d'une part, de rendre les différents centres d'apprentissage les plus autonomes possibles par rapport aux questions de l'adaptation pour les apprentis en situation de handicap et d'autre part, les apprentis, eux-mêmes, face à leur formation malgré leurs difficultés. Cet accompagnement pourra aussi se faire par un formateur spécialisé qui pourrait conseiller au niveau pédagogique les équipes de formateurs et être personne ressource accessible, via la PAIP, pour l'ensemble des CFA en ce qui concerne toutes ces questions liées à l'accueil d'un apprenti présentant des troubles des fonctions cognitives.*

Le soutien des parcours en entreprise. A ce titre, la PAIP intervient pour favoriser l'accès du jeune à l'accompagnement socio professionnel du CFAS. Lors de l'année passerelle, le CFAS intervient au niveau de la formation du jeune apprenti et la PAIP assure le suivi en entreprise. Lors de l'accompagnement socio professionnel, le CFAS assure le suivi en entreprise et un soutien d'une journée par mois au CFAS sur le soutien à la scolarisation. La PAIP reste attentive aux besoins de soutien supplémentaires en inclusion dans les centres

de formations (voir ci-dessus). Dans ce cas aussi, lorsqu'il y a des chargés d'insertion du médico social, la PAIP n'intervient que si le besoin est identifié.

Développer l'accueil de ce public au sein des organismes de formation (GRETA/AFP...). L'accueil du public ayant des troubles importants des fonctions cognitives est pour le moment assez rare au sein des organismes de formation continue. La PAIP essaie de développer les contrats de professionnalisation, mais aussi l'accueil de notre public suivi au sein des groupes de formation constitués. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'accompagnement de ces élèves est le plus souvent indispensable. Les démarches testées en apprentissage pourront être déployées ensuite sur ces organismes de formation continue.

1.2.3 La PAIP accompagne les projets des jeunes adultes vers l'orientation et de la mise en dynamique de recherche d'emploi par:

L'accompagnement à l'inscription dans un organisme du droit commun. Cet accompagnement se fait dès la fin de l'année scolaire. Les élèves sont identifiés grâce au travail mené en collaboration avec les familles, les services de soins, le coordonnateur de l'ULIS et le référent de scolarité en amont de la sortie du lycée. Nous sommes alors en mesure de connaître quel est le besoin d'accompagnement. Cela peut aller d'un besoin d'information de l'accompagnement téléphonique (préparation à l'entretien auprès du jeune ou auprès du référent prescripteur) jusqu'à de l'accompagnement physique lors des entretiens chez le prescripteur.

Le soutien de l'expression lors des entretiens par la présence d'une professionnelle de la PAIP, notamment pour les jeunes dont les conséquences du handicap amènent à des difficultés d'élaboration du discours ou à une trop grande timidité. Ces entretiens sont préparés en amont. Les outils tels que le CV, la lettre de motivation et le portfolio sont construits comme des supports à l'expression. Le jeune adulte, familier de ces supports, peut développer ses pensées en s'y appuyant. Le partenariat avec Trisomie 21 est très important sur ce point car ils ont mis en place des outils spécifiques très pertinents et complémentaire au portfolio pour les jeunes de ce service.

La compilation des démarches et des réussites dans un portfolio : Cet outil est un moyen de poursuivre le travail effectué en lycée sous le nom de « portefeuille de réussite » dans l'idée de tracer un parcours et de cumuler les réussites des jeunes. Ceci est indispensable car le parcours est long et peu valorisant dans la recherche d'emploi. Il permet de tracer les différents entretiens avec les divers professionnels accompagnant le jeune vers l'emploi. C'est aussi l'occasion d'avoir un support commun pour une construction de parcours totalement individualisée. Au delà de l'aspect individuel, il permet de mettre en place les temps de soutien social qui sont nécessaires aux jeunes en recherche d'emploi. Ce sont des temps de partage avec des pairs, qu'ils n'ont plus l'occasion de vivre quand ils sont en recherche d'emploi. La PAIP souhaite développer un accès numérique pour travailler en simultané, en présentiel et à distance à destination des jeunes ruraux et des jeunes de l'académie. De plus, le portfolio doit être numérisé car mis à jour en permanence et imprimé quand un enjeu se dessine. En effet, il doit pouvoir aussi être utilisé lors des démarches de recherche d'emploi comme la préparation des CV ou des entretiens d'embauche. Le trio CV, lettre de motivation et entretien d'embauche est, pour la majorité des cas des jeunes adultes ayant des troubles cognitifs, une barrière infranchissable. D'où la nécessité de créer

et d'innover afin de proposer des moyens différents qui visent à mettre en avant les compétences professionnelles pour des personnes qui, bien souvent, sont vues par la société comme des personnes cordiales mais peu compétentes. Le portfolio utilisé avec un public en orientation ou en recherche d'emploi fait partie de ces outils innovants. La PAIP souhaite mettre en place tous ces outils conçus pour répondre aux besoins identifiés.

La création de lien entre les différentes étapes du parcours de recherche d'emploi d'un jeune adulte. En effet, ils ne comprennent par forcément les enjeux de ces étapes à traverser pour accéder à l'emploi. L'accompagnement de la PAIP vise à donner du sens, à expliciter, à leur demander d'exprimer leurs incompréhensions, à leur donner le temps nécessaire à une bonne compréhension de leurs parcours. Donner et maintenir le sens des actions (stages, PPS, entretiens, formations...) mises en place par les différents acteurs qui accompagnent les jeunes adultes est essentiel pour conserver leur implication et de fait leur motivation dans un parcours vers l'emploi qui peut être long et difficile.

Favoriser les relations entre les différents acteurs, parce que l'histoire des partenariats entre l'Education Nationale, les services de soins et les organismes prescripteurs de droit commun est encore naissante et peu systématisée. Il n'y a pas, à ce jour, de temps et d'opérateurs consacrés à cette mission de coordination et de transmission des informations.

1.2.4 La PAIP accompagne les projets des jeunes adultes vers la levée des freins à l'emploi ou à la formation par:

S'assurer de la présence d'un accompagnement soigné en cas de besoin : grâce au lien possible avec la formation initiale, la PAIP peut repérer les situations fragiles sur ce point lors des ESS, connaître le passé des situations. La PAIP peut informer lors des ESS de l'existence des services d'accompagnement à la vie sociale ou SAMSAH existant. D'un autre côté, lors des réunions institutionnelles, la PAIP travaille aussi à remonter les besoins en matière d'accompagnement médico-social et sanitaire en fonction des situations rencontrées sur le terrain.

Favoriser la demande de la RQTH : les situations sont très différentes au sein de l'académie : en Haute Garonne, rares sont les élèves d'ULIS qui quittent les Lycées Professionnels sans RQTH. La PAIP va continuer le travail d'accompagnement de ces derniers pour aller vers la RQTH si nécessaire. Sur le reste de l'académie, la RQTH questionne quant aux manières de la présenter aux élèves : Qui ? Quand ? Dans quel cadre ? Un outil est en réflexion afin d'accompagner les équipes et de justifier de la nécessité de faire cette demande de reconnaissance pour les élèves.

Faciliter les adaptations aux postes lors des stages en entreprises. Ce point permet de prendre en considération les premières conséquences du handicap sur le fonctionnement en entreprise. C'est ce qui permet aux jeunes de tenir leur poste sur des périodes longues de stage et d'envisager les aménagements nécessaires dont ils auront besoin si un contrat se dessine. Cela vient en amont des Prestations Ponctuelles Spécifiques financées par l'AGEFIPH. Ces dernières permettent d'affiner les aménagements nécessaires et de financer leur mise en place.

Evaluer l'autonomie et les difficultés au niveau des transports : la mobilité est une

des difficultés majeures pour ce jeune public TH, notamment quand l'accès au permis de conduire n'est pas envisageable. Le territoire de l'académie est aussi source de grandes inégalités, les zones rurales étant très mal desservies par les transports en commun. De ce fait, la PAIP peut **faciliter le changement de domicile si besoin**. Pour cela, nous utilisons le site de la Région, notamment sur la question des apprentis ce qui a permis de créer des liens avec le FJT de Toulouse et le responsable Habitat Jeune.

Permettre un espace de parole aux jeunes adultes et à leur famille : la majorité des organismes du droit commun travaille avec le jeune adulte et non pas avec la famille. Dans le cas des jeunes en situation de handicap, dont le handicap est connu depuis très longtemps, les familles ont un rôle très important dans le parcours de scolarisation et de professionnalisation. La PAIP permet de faire le lien entre les familles et les opérateurs du droit commun, voire avec les entreprises. L'objectif étant d'une part, d'accompagner la famille vers une posture adaptée par rapport au droit commun et à leur enfant qui a grandi, d'autre part, garder un lien avec cette source d'information qui peut être indispensable à la réussite du projet professionnel. Cette action est parfois menée par les services du médico social, quand les jeunes bénéficient de cet accompagnement. En revanche, pour le reste des jeunes accompagnés par la PAIP, c'est une partie importante du travail de coordination et d'écoute. C'est aussi un lieu où le projet professionnel peut être questionné tout comme la notion de tutelle en cas de besoin. En effet, la confrontation avec la réalité de la recherche d'emploi peut être très angoissante pour les familles. Elles sont très demandeuses de l'accompagnement proposé par la PAIP.

Partie 2: Mise en œuvre et premiers bilans

2.1 Mise en œuvre

2.1.1 Les moyens humains :

Le pilotage institutionnel de la plateforme est porté par Mr Frédéric Detchart, Conseiller Technique de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves en situation de handicap de Mme la Rectrice de l'académie de Toulouse.

Mme Véronique Joulié, adjointe au Délégué académique à la formation Initiale et Continue sur les questions de la formation continue, soutient la PAIP autour des réflexions du développement des compétences au niveau de l'accueil du public de la PAIP au sein des GRETA et dans la recherche de financements. Les financements de la plateforme sont gérés par le GIP-FCIP du rectorat de l'académie de Toulouse, dirigé par Mme Dominique Rossi.

Actuellement deux personnes travaillent à temps plein à la mise en œuvre de la plateforme avec des missions bien distinctes dans la majorité des situations :

- Le rectorat de l'académie de Toulouse a ouvert un poste de chargé de mission académique qui coordonne la PAIP. Ce poste est actuellement occupé par Mme Nathalie Bepmale, enseignante spécialisée, psychologue. Ses missions portent principalement sur l'ingénierie de projet et le développement de la plateforme d'une part, la coordination d'autre part. Cette dernière s'appuie sur le repérage des différents acteurs du droit commun, leurs actions et leurs limites.

- Le GIP-FCIP a pu recruter grâce aux financements temporaires de la Région et de la DIRECCTE un temps plein d'une chargée d'insertion, Mme Amélie Delgado, sur le poste « d'accompagnatrice de vie professionnelle ». Cette dénomination permet de distinguer son travail de celui des différents conseillers en insertion professionnelle des organismes prescripteurs du droit commun dans le sens où elle vient accompagner le parcours des jeunes adultes de manière individuelle sur les temps « passerelles » entre les différentes actions et dispositifs proposés par les organismes prescripteurs dans le cadre de la recherche d'emploi.

La PAIP permet donc de garder un lien, un fil rouge pour ces jeunes en évitant les ruptures. Elle permet aussi de proposer des stages en entreprise, via son service de formation continue afin de dynamiser les parcours de recherche d'emploi en lien avec le référent prescripteur.

2.1.2 les missions

Chacune des deux professionnelles ont des missions bien définies présentées de la manière suivantes :

2.1.2.1 Informer

La plateforme vise à être un lieu partenarial de ressources et d'informations sur les questions relatives à l'emploi des jeunes travailleurs handicapés. Elle s'adresse à tous :

jeunes, enseignants (coordonnateurs, référents), familles, entreprises, CFA, organismes de formation et d'insertion, services de soins...La plateforme met en place une veille et un suivi de cohorte. Nous travaillons à la construction de documents qui faciliteront cette information, à commencer par la présentation de la plateforme. Ces outils de communication seront aussi un moyen d'acculturer l'ensemble des partenaires, entreprises, grand public au fait de l'employabilité de ce « nouveau » public de potentiels salariés.

2.1.2.2 Accompagner

La plateforme aide à consolider les projets des élèves sortants des lycées professionnels en partenariat avec les personnes impliquées (prescripteurs, famille, services de soins mais aussi SAVS, SAMSAH ou encore CFA). Si besoin, la PAIP peut faciliter les démarches vers les organismes prescripteurs du droit commun, proposer des stages en entreprise pour maintenir les compétences acquises, valider les projets voire même permettre une réorientation professionnelle. Cette année, la plateforme s'est mise en relation avec 120 entreprises ou collectivités avec un objectif bien défini : première approche, négociation de stage, de contrats, suivis de stage, suivis en emploi, sensibilisation au handicap... Les stages sont suivis soit par les professionnelles de la plateforme, soit en collaboration avec d'autres partenaires comme des SAVS, SAMSAH ou encore CFAS. L'objectif est de travailler ensemble autour du jeune adulte, dans un objectif commun, accéder à un contrat de travail. Un soutien pour les familles peut être mise en place si nécessaire. L'objectif final est que chaque jeune suivi accède à un contrat de travail.

2.1.2.3 Développer

La plateforme cherche à créer un réseau d'entreprises et de collectivités pour favoriser l'accès à l'emploi de ce public qui leur est encore relativement méconnu. Sur un plan départemental, elle impulse la création de réseaux locaux permettant ainsi de fluidifier les parcours d'inclusion des jeunes. Plusieurs axes soutiennent cette mission :

- Développer un réseau d'entreprises et de collectivités et créer des expériences nouvelles avec certaines de ces entreprises ou collectivités (DSI, Communauté d'Agglomération du Muretain, Mac Donald's, Centre de Gestion 31...)

Pour ce faire, la PAIP travaille à l'élaboration d'outils de communication à destination des partenaires mais surtout des entreprises et des collectivités. La plaquette de la PAIP est presque prête à être diffusée, un power point de présentation et le projet rédigé dans sa totalité doit permettre d'éclairer toute personne sur l'organisation, la fonction et les missions de la PAIP. Nous cherchons aussi à valoriser des parcours réussis pour en permettre la diffusion au plus grand nombre via par exemple la mise en ligne d'articles sur le site de l'académie. Ce travail va se poursuivre et se développer.

- Faciliter les parcours d'inclusion de ce public spécifique : à ce titre, la PAIP rencontre des institutions qui peuvent être facilitatrices. La PAIP participe activement au PRITH
- Construire et faciliter les partenariats avec les organismes d'insertion du droit commun, les organismes de formation, les services sociaux et les collectivités, les services médicosociaux et sanitaires.
Par exemple, Ulis Lycées professionnels, SESSAD/SAMSAH de Trisomie 21, Départ 21, CFAS, Cap Emploi (départements 31/82/09), SESSAD/SAVS du SESAME, SESSAD Venerque, FJT Jolimont, CMP, FCIL centre Jean Lagarde ASEI, ASE, GRETA....D'autres sont en cours de mise en place comme les Mission locale, le FIPHFP, PPS HM (82 et 31), PPS psy, expérience autisme (31) de l'AGEFIPH, GRETA, CFA, MFR

Voici le bilan quantitatif de toutes les actions « développer » au 30/04/15 :

	actions nombre		temps (h)		Total actions temps		temps synthèse		total temps
faciliter insertion	18	1	97h	4h	19	101h	4h		105h
partenariats	18	2	45h45	3h	20	48h45	3h	20'	52h05
Forum	2	4	7h30	16h	6	23h30	35'	1h15	25h20
Entreprises	6	10	7h	11h	16	18h	50'	1h15	20h05
Formation AVP/ULIS binôme avp/cod lecture document	38	40	68H45	60H45	78	105h30			129h30
écrits professionnels	25	33	87h45	55h	58	142h45			142h45
recherche/ veille 1h/jour			163h30						163h30
Appels à projets financements, bilan	29	5	66h15	4h					70h15
Partenariats (avant drive)	22		40h15						40h15
Organisation Evènements		8	12h						12h
Divers	40	23	75h	17h	63	108h30			92h
Total			670h	163h15					

2.1.2.4 Coordonner

La coordination vise à transmettre toutes les informations utiles à chaque partenaire en charge des jeunes pour permettre un suivi optimal du parcours au plus près de l'évolution du projet de chacun des jeunes. Elle apparaît dans les fiches de compte rendu d'accompagnement de chacun des projets (voir partie 2.1.3.2 ci-dessous). Les opérateurs qui gravitent dans le champ de l'insertion professionnelle et/ou du handicap, trouveront avec la PAIP, un partenaire essentiel car détenteur d'informations utiles à la mise en œuvre des projets professionnels des jeunes. Les services de soins du médico-social sont des partenaires essentiels et présents dans l'accompagnement des jeunes. Trop peu de services pour adultes de type SAVS (Service d'accompagnement à la Vie Sociale et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) accompagnent les jeunes adultes ayant des troubles cognitifs vers le milieu ordinaire de travail. Ces services comprennent des professionnels qui aident le jeune adulte à s'insérer socialement et professionnellement quand c'est le projet du jeune adulte. Dans ce cas, notre travail doit absolument se coordonner pour être efficace et éviter le chevauchement de moyens, l'idée étant d'additionner les actions pour raccourcir les délais d'inclusion professionnelle.

Dans le secteur du sanitaire, le passage de l'hôpital de jour à la prise en charge adulte fait que le personnel éducatif diminue et parfois disparaît. L'accompagnement vers l'emploi n'existe pas. Pour ces jeunes, il n'y a pas d'autres professionnels que ceux du droit commun. Ces derniers ont des portefeuilles d'accompagnements très importants ce qui ne leur permet pas le temps de donner le temps nécessaire aux besoins de ces jeunes. La PAIP tente de compenser ce manque.

Au 31/08/15, sur les 62 jeunes suivis, 60% n'ont pas d'accompagnement supplémentaires au droit commun (cap emploi ou mission locale) que celui de la PAIP. Pour

38% d'entre eux, nous travaillons en partenariat avec un service de soins du médico-social en plus du droit commun.

Nous travaillons principalement avec deux services de soins : le SAMSAH de trisomie 21 et le SAVS SESAME de l'ADAPEI: ces deux services représentent 28% des 38% de nos jeunes accompagnés par des services de soins.

La coordination se situe aussi dans le travail en partenariat avec les équipes des lycées professionnels et dans la participation aux ESS des élèves bénéficiant de l'appui de l'ULIS et qui vont sortir en fin d'année.

Voici le bilan quantitatif à la moitié de l'année pour la coordination avec les ULIS des lycées professionnels par la participation au Equipe de Suivi et de Scolarisation et des Réunions de Travail avec les coordonnateurs des ULIS de l'académie de Toulouse au 30/04/15 : Ce travail est mené par la coordonnatrice de la PAIP.

	actions nombre			temps (h)			Total actions temps		temps synthèse	total temps
Haute Garonne	14	2	4	24h30	4h	1h	20	29h30	5h35	35h05
Lot	1	3		4h30	13h30		4	18h	1h	19h
Tarn	1	3	2	4h	9h30	1h		14h30	30'	15h
Tarn et Garonne		1	3		5h30	1h30	4	7h	1h10	8h10
Ariège										
Aveyron		1			5h		1	5h		5h
Hautes Pyrénées										
Gers										
Total	14	10	9				28	72h	8h15	82H15

Contacts

Equipe de Suivi et de Scolarisation

RT: réunion de travail

Ces 4 missions « Accompagner, Coordonner, Développer et Informer,» servent les 4 axes des objectifs présentés dans le cadre général du projet de la plateforme. Lors de l'accompagnement et du suivi d'un jeune, la coordonnatrice et l'Accompagnatrice de Vie Professionnelle (chargée d'insertion de la PAIP) vont déployer, **la majeure partie du temps simultanément**, des actions dans des axes différents. *Par exemple pour aller vers l'emploi, l'accompagnatrice de vie professionnelle accompagnera l'inscription vers le droit commun, puis la PAIP proposera un stage en entreprise nécessaire dans le cadre du projet d'inclusion. De manière simultanée, nous travaillerons aux solutions de formation, soit par le biais d'un contrat d'apprentissage, soit par de la formation continue. En fonction des besoins du jeune, la PAIP se coordonnera avec les services de soins ou en cherchera un, et se questionnera sur les questions de mobilité ou d'hébergement. Tout ceci en prenant appui sur tout ce qui est*

proposé dans l'existant au niveau de l'insertion professionnelle et du handicap. Ce travail nécessite donc une très grande coordination à commencer entre les deux professionnelles de la plateforme. C'est pourquoi, dès le recrutement de la chargée d'insertion, nous avons mis en place un outil numérique.

2.1.3 Outil numérique « novateur » : utilisation de GOOGLE DRIVE

2.1.3.1 Les objectifs de cet outil sont les suivants :

Mutualiser les informations sur les situations des jeunes afin que les actrices de la plateforme soient toujours au courant des avancées de chacun des projets, dans la mesure où nous pouvons, comme expliqué ci-dessus, travailler sur des axes différents d'un même projet en même temps. Cela permet de coordonner les actions et conduit à davantage d'efficacité.

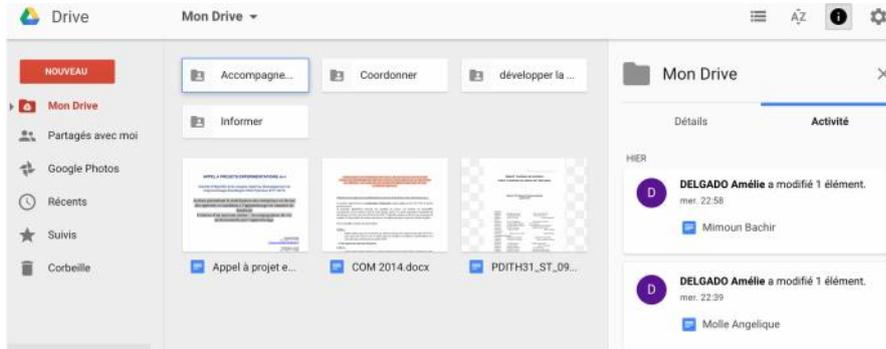
Tracer les interventions pour retrouver des actions effectuées, retrouver les informations et enfin calculer un temps d'accompagnement par jeune. En effet, en raison des financements externes, nous traçons le temps consacré à chacune des actions effectuées, ce qui permettra, à terme de mesurer de manière précise un temps d'accompagnement par jeune adulte. De plus, cela permet de mesurer le temps passé par les professionnelles de la plateforme, ceci pour chaque action menée au sein des 4 grandes missions présentées ci-dessus.

Partager avec les professionnels partenaires. Cet outil permet de partager une fiche d'accompagnement avec le(s) professionnel(s) concerné(s) avec lesquels nous travaillons en partenariat rapproché. La fiche n'est partagée que s'il y a un intérêt à communiquer des informations en temps réel : quantité d'informations, longueur du suivi, complexité d'une situation.... Dans le cas où l'outil drive n'est pas nécessaire, les communications se font par mail ou téléphone, et ce sont les professionnelles de la PAIP qui les tracent sur la fiche d'accompagnement du jeune concerné par cette communication.

Tendre vers la démarche qualité : dans l'idée d'un traçage le plus complet possible des actions menées. Cela permet aussi de pouvoir *parer à un changement de personne sur l'un des deux postes en cas de besoin soudain* (Arrêt Longue Maladie, par exemple, que nous avons malheureusement pu expérimenter). Cela n'enlève pas le besoin de temps d'échanges oraux qui sont maintenus entre les collaborateurs soit par téléphone, soit lors de réunions ou de temps informels. Ces temps sont, par exemple, indispensables quand nous sommes dans une phase d'ingénierie de parcours c'est à dire d'analyse des besoins puis de réflexions sur les réponses existantes et les parcours possibles en fonction des situations. Toujours par soucis d'efficacité et de qualité de service, nous cherchons à *favoriser la polyvalence des actrices de la plateforme* afin de pouvoir se substituer l'une à l'autre, quand cela est nécessaire pour l'accompagnement d'un projet. Cet outil permet cela puisque nous sommes en mesure de prendre la suite des actions entamées de manière très précise.

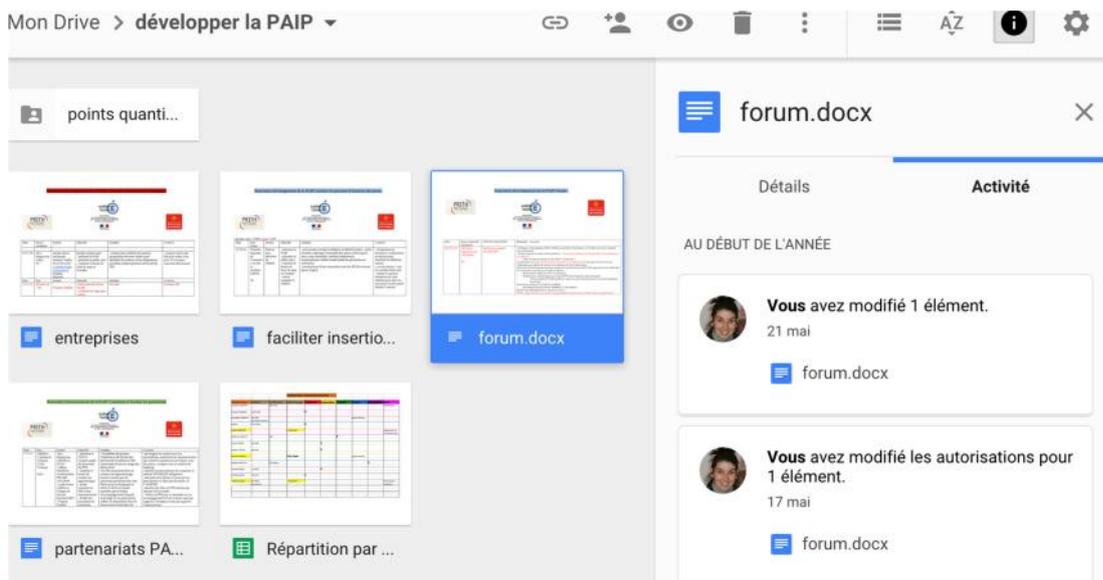
2.1.3.2 mise en œuvre du drive

Nous avons donc organisé le drive selon nos 4 missions des professionnelles :



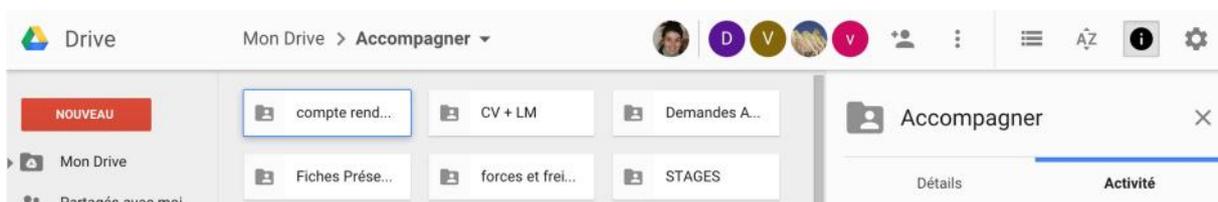
Dans chacune des missions, nous avons des fichiers ou des dossiers.

Par exemple, dans le dossier « développer » se trouvent la fiche entreprise « informer et rechercher des entreprises », la fiche « faciliter les parcours d'insertion des jeunes », « Forum » et « construire et faciliter les partenariats » :

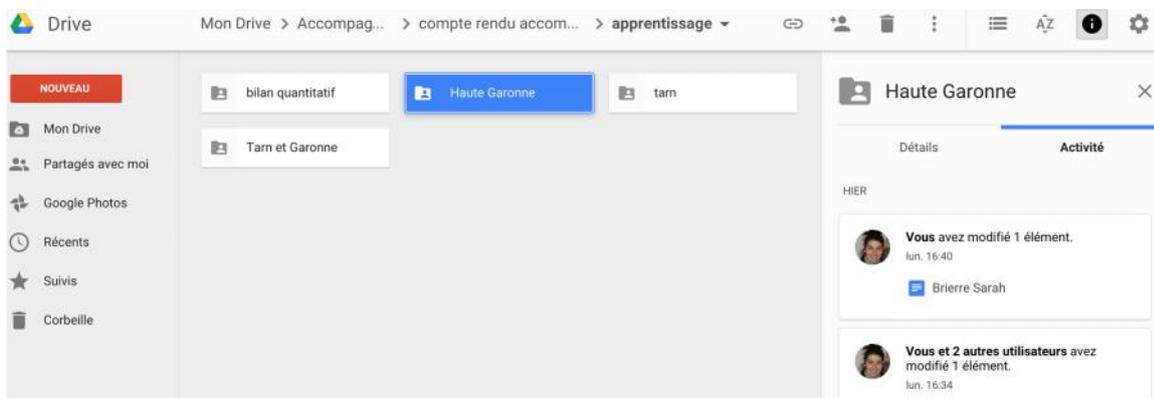
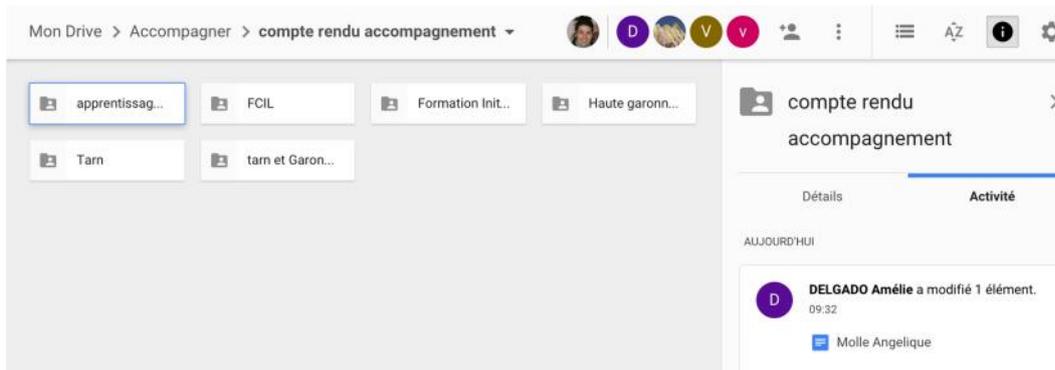


Chaque action est ainsi classée, répertoriée, synthétisée et tracée.

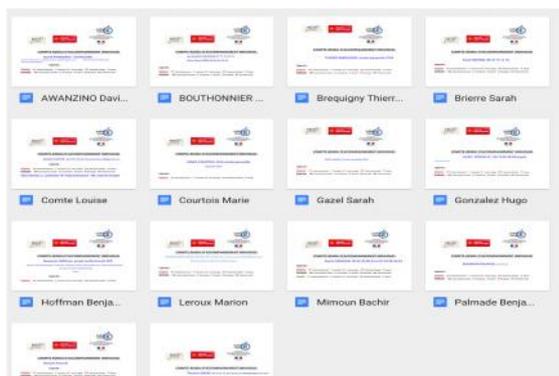
Dans la mission « accompagner », nous avons les comptes rendus d'accompagnement, mais nous numérisons aussi les CV de manière à les avoir à disposition et pouvoir être réactives si une annonce correspond à un jeune. Nous avons aussi les fiches de demande d'appui de la PAIP où le jeune adulte s'engage dans son parcours vers l'emploi et nous nous engageons à l'y aider.



Les comptes rendus d'actions faites pour un jeune sont organisés par dossier en fonction du statut du jeune et de sa localisation géographique :



Dans chacun des dossiers, nous classons les fiches de « compte rendu d'accompagnement » de chaque jeune sur lesquelles les actions sont tracées de manière chronologique.



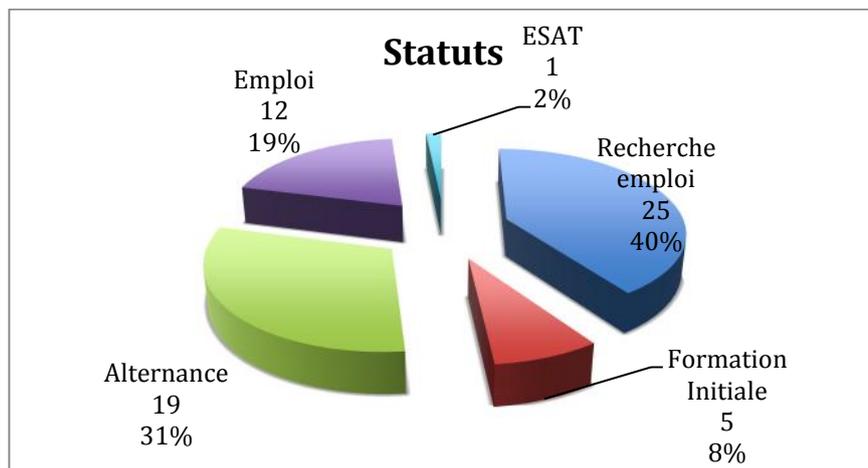
			En effet, ce contrat aidé peut être mis en place en cas d'embauche de Melle AYROLES. Cette aide de l'Etat permet la prise en charge du salaire de Melle AYROLES à hauteur de 80% sur une durée 12 mois, renouvelable une fois. Ce contrat, de 12 mois minimum, ne peut être inférieur à 20h hebdomadaires, ce qui convient à Melle AYROLES en terme de temps de travail. Je me permets de mettre en copie mon collègue Bruno BEGUE, référent Cap Emploi de l'université Jean Jaurès, afin qu'il prenne le relais sur ce dossier en cas de mise en place du contrat. N'hésitez pas à revenir vers nous pour tout complément d'informations. Cordialement. Céline qui joint famille? tu le fais ou tu veux que je fasse?
28/05/15	C/ coord amélie, tel céline	15'	pb des conventions, attends une réponse de céline, on dépasse les deux mois.
29/05/15	SST/ Appel Mme GRAPELOUT	10 mn	Va m'envoyer ce jour le texte sur possibilité d'effectuer un stage de + de 2 mois (si l'ag partiel) = m'indique les pièces à rassembler pour constituer le contrat de vacance - Ensuite j'annule l'avenant à la convention.
29/05/15	C/ contact céline	tel message 5' texto réponse et rappel céline 5'	jean jaurès demande papiers de camille pour contrats de vac, est ce que famille au courant? oui elle l'est, contact amélie pour qu'elle joigne famille, je dois envoyer fiche coord
29/05/15	C/ texto amélie	5' et tel 5'	pour voir qui le fait vu l'heure.
29/05/15	SST/ mail mère Camille + mail Mme Grapelout	15 mn	Envoi de la convention à Mme Grapelout Mail à la mère de Camille lui demandant de rassembler les pièces pour lundi afin de constituer le dossier de vacations.

Les différents intervenants sur le projet du jeune écrivent chacun avec une couleur attribuée afin de les distinguer. Cet outil permet d'insérer des lignes avant ou après au sein du tableau. Pour les actrices de la plateforme, le code couleur est le même sur toutes les fiches. La légende est inscrite au début et en fin de fiches.

Pour terminer, ce traçage régulier demande de la rigueur et du temps afin de rédiger les synthèses de ce qu'il se passe dans une journée. Nous avons nommé ce temps : « temps de synthèse ». Il est comptabilisé de manière distincte du temps d'accompagnement effectif.

2.2 premiers bilans

2.2.1 Les situations des 62 jeunes suivis par la PAIP au 31/08/15



Vingt-deux jeunes étaient en ULIS l'année scolaire dernière (2014/2015): Au 31/08/15, 2 sont en contrats aidés, 2 en CDD de remplacement, 7 en recherche d'emploi, 5 en contrat d'apprentissage, 2 en contrat de professionnalisation et enfin 4 poursuivent en formation initiale.

Cinquante pour cent des jeunes accompagnés sont en emploi au 31/08/15. Certains sont sur des postes de remplacement d'été. Nous aurons donc à les accompagner à l'issue de ces contrats. Trente et un pour cent (19) des jeunes accompagnés sont en emploi sur des contrats en alternance tandis que 19% (12 jeunes) sont sur d'autres types de contrats dont des CDI.

Nous séparons les contrats signés en alternance pour répondre, d'une part, aux exigences des financeurs et, d'autre part, rendre lisible la part d'accompagnement que nécessitent les apprentis en lien avec le CFAS et les CFA.

Pour terminer, 1 jeune est en période d'essai en ESAT, 5 poursuivent en formation initiale et 25 sont en recherche d'emploi (ces chiffres comprennent les élèves sortis en juin 2015).

Nous avons, cette année, 42 sorties au niveau académique (26 Haute Garonne, 4 Tarn et Garonne et 4 Tarn) pour l'année scolaire 2014/2015. Les raisons du non suivi de la PAIP sont variables : orientation vers le milieu protégé, refus de suivi ou trop de distance pour le reste de l'académie. Nous travaillons à développer des réseaux départementaux sur la question de l'insertion professionnelle. L'objectif étant, pour cela aussi, de permettre la création de liens et de rencontres afin que les partenaires qui ne se connaissent pas puissent travailler ensemble au regard des besoins des jeunes sortis des ULIS.

2.2.2 Interactions entre des variables importantes et la situation des jeunes

2.2.2.1 Temps d'accompagnements au 30/04/15

	Moins de 30 mn	De 0H30 à 3h	De 3h à 7h	De 7h à 15h	De 15h à 25h	Plus de 25h	Total
Recherche emploi	1	0	0	6	5	4	16
Formation Initiale	0	3	2	0	1	0	6
Apprentissage	0	1	3	1	0	2	7
Emploi	3	1	1	1	0	0	6
ULIS	8	4	3	0	1	0	16
TOTAL	12	9	9	8	7	6	51

Ces chiffres sont ceux demandés par un des financeurs à la moitié de l'année soit sur 6 mois d'accompagnement. Ils concernent alors 51 jeunes, sachant qu'un certain nombre de jeunes étaient déjà comptabilisés alors qu'ils étaient toujours en ULIS, car la coordonnatrice de la PAIP avait participé à l'ESS qui déclenchait le suivi si besoin. Cinq d'entre eux n'avaient pas encore eu de temps d'accompagnement au 30/04/15. Le temps d'accompagnement des jeunes allait de 15 minutes à 57 heures pour un jeune. Cela faisait une moyenne de 12h d'accompagnement. Davantage de recul permettra d'augmenter les échantillons afin d'obtenir des chiffres plus parlant.

Ce tableau permet néanmoins de repérer les jeunes qui demandent le plus de temps d'accompagnement. Ce sont ceux qui sont en recherche d'emploi (de 7h à plus de 25h de suivis). A l'inverse, les jeunes qui demandent le moins d'accompagnement (de moins de 30 minutes à 7h de suivis) sont les jeunes encore en ULIS. Le travail de la PAIP est alors de préparer la sortie du lycée en coordination avec le coordonnateur de l'ULIS, le référent de scolarité, la famille, les services de soins.

L'accompagnement de deux jeunes en apprentissage a demandé plus de 25h. En effet, lorsque les actions de la PAIP sont à l'origine de la signature d'un contrat, cela nécessite un temps plus conséquent. La PAIP fait aussi le lien avec les organismes du droit commun qui peuvent accompagner les jeunes (CFAS) et parfois aide à la recherche d'un service de soins pour adulte si besoin. Si tout se passe bien, la PAIP n'aura ensuite que peu d'interventions dans la suite du projet de ces deux jeunes, à moins d'une rupture de contrat ou de besoins spécifiques à l'apprentissage (lors de la formation dans le centre de formation).

2.2.2.2 Nature du handicap (chiffres au 31/08/15)

Le fait de s'intéresser à la nature du handicap par rapport à la situation des jeunes accompagnés est pertinent si l'on veut s'attacher à la réalité des chiffres et tenter de s'appuyer sur leur objectivité au regard des représentations qui pèsent parfois sur certains handicaps. C'est aussi pour cette raison que la trisomie 21 est présentée de manière distincte de la déficience intellectuelle alors qu'elle devrait y être intégrée.

	Recherche emploi	Formation initiale	Alternance	Emploi	ESAT	Total
Autisme	4	1	2	1	0	8
Déficience intellectuelle	7	1	9	4	0	21
Troubles psychiques	8	1	1	0	0	10
trisomie	4	1	2	7	1	15
Troubles moteurs	1	1	0	0	0	2
Troubles apprentissage	1	0	5	0	0	6
TOTAL	25	5	19	12	1	62

Il est intéressant ici de noter que sur les 21 jeunes relevant de la déficience intellectuelle, 13 sont en contrat de travail et sur les 15 jeunes porteurs de T21, 9 sont en contrat de travail. Au total, sur ces 36 jeunes, 22 sont en contrat de travail. Cela signifie que 61% des jeunes présentant une déficience intellectuelle ont un emploi.

Ce tableau indique aussi que 5 des 6 jeunes présentant des troubles des apprentissages ont un contrat en alternance. Les difficultés que rencontrent ces jeunes au sein de la formation initiale peuvent les motiver à chercher un autre mode de formation, plus ancré dans une pratique qui ne les renvoie pas à leurs difficultés massives d'apprentissage. Ce n'est pas, pour autant une solution efficace, si leurs difficultés ne sont pas compensées au niveau du centre de formation.

Autre indicateur à suivre, la ligne concernant les jeunes présentant des troubles psychiques, mais cela nécessitera davantage de jeunes pour pouvoir en tirer des enseignements. Toujours est-il que sur 10 jeunes, 8 sont en recherche d'emploi. Des raisons peuvent néanmoins expliquer la difficulté d'accéder au contrat de travail. L'accompagnement est particulièrement long avec ces jeunes, ils doivent apprendre à stabiliser leur comportement. De plus, les services sanitaires n'ont pas de professionnels qui font le lien avec l'insertion professionnelle. Autant de pistes à améliorer dans le soutien que nous pouvons apporter à ces jeunes adultes.

2.2.2.3 Années de sortie de l'appui du dispositif ULIS (chiffres au 31/08/15)

	Recherche emploi	Formation initiale	Alternance	Emploi	ESAT	Total
Juin 09/Juin 10	0	0	0	5	1	6
Juin 11/Juin 12	6	0	1	2	0	9
Juin 13	5	0	1	0	0	6
Juin 14	7	1	10	1	0	19
Juin 15	7	4	7	4	0	22
TOTAL	25	5	19	12	1	62

Sur cette variable, il est important de noter les résultats du travail effectué en direction des ULIS concernant la présentation de l'apprentissage commencée l'année scolaire 2014/2015 et

poursuivie en 2015/2016. Sur 19 contrats d'alternance, 17 ont été signés sur les deux dernières années scolaires.

Deux grands axes ont soutenu les actions effectuées en faveur de l'apprentissage afin de faire connaître et fluidifier la poursuite des parcours des élèves d'Ulis vers l'apprentissage :

- des formations auprès des coordonnateurs d'ULIS LP au niveau académique (24 avril 2014, 5 décembre 2014 et à venir les 12 novembre 2015 et 8 avril 2016). Dans ce cadre, nous avons pu faire intervenir des professionnels du CFAS et de l'AGEFIPH. Nous avons présenté les différents types de contrats et le soutien proposé par des conseillers (cap emploi par exemple). Nous avons aussi présenté la PAIP et le travail en partenariat à mener le plus tôt possible pour préparer des sorties réussies des Lycées Professionnels. Nous poursuivrons ce travail de présentation lors des deux prochaines journées à venir.
- Des rencontres CFA/entreprises : La Région Midi-Pyrénées, représentée par Mme Béato, avec le soutien de l'Agefiph, en la personne de Mme Bésanger, a organisé, à la demande de M. Detchart du rectorat de l'académie de Toulouse, une série de rencontres départementales entre les coordonnateurs des Ulis de lycées professionnels et les CFA proposant des formations de niveaux V et IV ayant signé la charte handicap.

Pour chacun des territoires, il s'agissait de :

- favoriser les rencontres et les échanges entre les professionnels des CFA et des Ulis
- présenter l'organisation respective de ces deux dispositifs de formation (contraintes, public accueilli, secteurs d'activité...)

Accueillies dans les locaux des bureaux territoriaux de la Région, ces 8 rencontres auront mobilisé plus de 130 personnes sur une période de 10 mois :

- 30 juin 2014, Tarn, 15 participants
- 1^{er} juillet 2014, Tarn-et-Garonne, 15 participants
- 18 novembre 2014, Ariège, 10 participants
- 2 décembre 2014, Lot, 13 participants
- 12 décembre 2014, Aveyron, 17 participants
- 19 janvier 2015, Gers, 14 participants
- 5 mars 2015, Hautes-Pyrénées, 19 participants
- 1 juillet 2015, Haute-Garonne, 30 participants.

Selon les cultures et pratiques locales, des représentants des acteurs de l'insertion professionnelle se sont joints à ces rencontres, à savoir Cap emploi, Pôle Emploi ou autres Missions Locales.

Pour terminer la lecture de ce tableau, on peut noter que les jeunes sortis en juin 2009 et juin 2010 ont à ce jour une solution. De plus, au regard du nombre de sortants qui augmente, les jeunes en recherche d'emploi sont moins nombreux sur les deux dernières sessions.

2.2.2.4 Secteurs professionnels (chiffres au 31/08/15)

	Recherche emploi	Formation initiale	Alternance	Emploi	ESAT	Total
restauration	3	1	7	7	0	18
vente/logistique	7	1	1	2	0	11
industrie	1	0	1	0	0	2
aide à la personne/ petite enfance	3	0	1	1	0	5
artisanat	0	0	1	1	0	2
agricole	2	1	3	0	0	6
mécanique	2	0	2	0	0	4
administratif	7	2	0	0	1	10
propreté/services techniques	0	0	3	1	0	4
TOTAL	25	5	19	12	1	62

La restauration donne accès à l'emploi en ce moment. Sur 18 jeunes en restauration, 14 ont un contrat de travail. Ce n'est pas le cas des deux autres secteurs les sollicités par nos jeunes: la vente et le secteur administratif. Pour les jeunes ayant validé un CAP ECMS ou EVS, nous tentons de leur proposer une formation ou un poste en logistique qui est un secteur qui recrute davantage et pour lequel des compétences sont transférables.

D'autre part, nous pouvons noter, pour le moment, une plus grande implication des entreprises privées notamment sur les contrats en alternance. Sur les 19 contrats signés, 15 entreprises privées ont accueilli un jeune suivi par la PAIP contre 4 collectivités publiques. Les chiffres sont un peu plus équilibrés (7 signatures dans le privé pour 5 dans le public) en ce qui concerne les autres types de contrats, ceci en raison de signatures des contrats avenir. Sur 6 signatures de contrats avenir, 5 sont dans des structures publiques. En revanche, trois signatures sont des contrats en CDI et en entreprises privées.

Au total, sur 31 contrats, 22 sont signés dans les entreprises privées et 9 dans des organisations publiques. La PAIP compte poursuivre le travail commencé en direction des collectivités via le Centre de Gestion 31, le FIPHFP, le Conseil Départemental, le Rectorat, la Région, la Mairie de Toulouse, la Collectivité Hospitalière...

L'ensemble de ces chiffres existe grâce au suivi de chacun des jeunes adultes sortis des ULIS de la Haute Garonne. LA PAIP souhaite faire ce travail de précision au niveau de l'académie afin d'offrir le même service à tous les jeunes adultes de l'académie. Cet outil de suivi permettra de faire le lien avec les personnes en charge de l'insertion sur chacun des départements de l'académie.

Partie 3 : Projet novateur et développement

3.1 Un dispositif novateur, créateur de passerelles vers l'emploi

Pour terminer, voici les points qui font de la PAIP un dispositif novateur et qui vient soutenir le droit commun ou est en appui du médico social/sanitaire en fonctions des besoins :

Accéder à l'emploi par le biais de stages en entreprises. *Le jeune peut ainsi montrer ses compétences professionnelles sans être dans l'obligation de maîtriser les compétences des techniques de recherche d'emploi.*

Adapter le contexte(Technique de Recherche d'Emploi et entreprise) **de travail dans lequel va évoluer le jeune adulte.** *La connaissance et l'anticipation de l'impact de son handicap permet d'adapter favorablement l'environnement et ainsi favorise l'expression des compétences professionnelles du jeune.*

Collaborer avec les services de soins, les familles et les organismes de formation. *La PAIP favorise les liens entre les acteurs en relayant les informations ou les contacts en fonction des besoins du jeune, processus optimisant les interventions de chacun.*

Accompagner les prescripteurs. *Ce public est un public relativement nouveau sur le marché de l'emploi, et qui demande un temps d'accompagnement supérieur aux possibilités des prescripteurs. La PAIP accompagne ces jeunes vers les prescripteurs et travaille en collaboration avec eux.*

Elaborer les projets individuels partenariaux, en relation avec les deux points ci-dessous

- *Impulser une dynamique vers l'emploi. La PAIP cherche à éviter les situations de rupture qui laissent le jeune adulte isolé chez lui. Ces temps informels sont délétaires au niveau des compétences et favorisent les comportements déviants. L'objectif est de permettre au jeune de maintenir sa motivation malgré des parcours vers l'emploi qui sont souvent longs.*
- *Individualiser ces parcours. Cela se joue en termes de temps, de lieux (rectorat, lycées, GRETA, entreprises...), d'actions concrètes (entretien, coaching, visite de stage, accompagnement de démarches...), d'analyse des freins et de recherche de moyens pour les diminuer.*

La réactivité permise par la souplesse du dispositif est un point déterminant de la Plateforme. *Elle s'exprime au regard des besoins spécifiques du jeune, des entreprises et de la disponibilité rapide de la coordonnatrice et de l'accompagnatrice de la plateforme. Les entreprises peuvent exprimer leurs besoins de réassurance par rapport à des profils de handicap qui les insécurisent. Le fait d'être joignable et de répondre à leurs appels dans un temps très court est une force indéniable.*

La mobilité des deux professionnelles de la PAIP est un atout indéniable. *Elle permet d'assurer le point précédent et d'être au plus près des jeunes et des entreprises.*

L'absence d'objectifs qualitatifs et quantitatifs liés à un cahier des charges précis de la part du financeur. *Ce point est important car il permet d'avoir un dispositif souple, réactif et qui répond aux besoins des jeunes mais aussi des entreprises. Ceci peut expliquer la réussite de l'accompagnement proposé à ce jour et permet aussi de fonctionner avec un temps plus adapté à la spécificité de ce public, dans un contexte économique difficile où l'accès à l'emploi n'est pas simple.*

La PAIP bénéficie de la force et de la légitimité du rectorat pour assurer sa reconnaissance et celle du public qu'elle accompagne. *C'est un atout important pour toutes les démarches qui visent à favoriser les parcours vers l'emploi des jeunes.*

La PAIP concentre une expertise de ce nouveau public issu des ULIS, dispositifs de l'Education nationale, implantés depuis 2005 au sein des lycées professionnels de l'académie. *Les coordonnateurs d'ULIS et les équipes d'enseignants ont développé des compétences importantes dans la formation professionnelle de ces élèves. La PAIP s'appuie sur ces compétences pour exporter ces acquis vers le monde de l'emploi.*

La PAIP travaille en lien avec la formation initiale pour anticiper les sorties, collecter les informations, mais aussi réguler les fonctionnements des dispositifs de formation initiale en cohérence avec les observations collectées sur l'accès à l'emploi (ex :développer les parcours vers l'apprentissage). Elle permet, en outre, **de mettre à jour un suivi de cohorte** afin d'extraire des informations utiles à l'orientation des politiques pédagogiques à destination des ULIS LP académiques à moyen terme (nécessite un échantillonnage suffisant en terme de statistique).

3.2 Un dispositif en développement au service d'un public méconnu

Etre en capacité de couvrir l'ensemble de l'académie par l'élaboration et la mise en place de procédures par territoire

Ouvrir ce service à l'ensemble des jeunes en situation de handicap scolarisés dans le second degré

Ajouter à l'accompagnement un temps de formation individuel et/ou collectif à intégrer dans les parcours de recherche d'emploi des jeunes (outil de compilation des démarches vers l'emploi (passpro), entretiens et présentations orales, réponses à des besoins particuliers (liés au divers handicaps), soutien à l'emploi, coaching, outils numériques...

Etre plateforme expérimentale numérique au niveau académique (région Midi Pyrénées) pour autonomiser les jeunes adultes en inclusion (formation ou CFA car les aides humaines des lycées disparaissent) en fonction des besoins. Cela nécessite de se faire financer 15 ipad. Ces outils sont adaptés car pensés en terme d'accessibilité pour tous types de handicap et très performants, notamment pour les troubles cognitifs. Le numérique est, ici, considéré comme un outil de compensation et d'autonomisation.

Pour continuer à réaliser l'accompagnement de qualité, qui après une année, et au regard des chiffres présentés ci-dessus, a montré son efficacité, la plateforme a besoin de moyens, qui lui permettent de maintenir la salariée de droit privé recrutée sur le poste.

D'autre part, étant donné la hausse de la charge de travail qui met en péril la qualité de l'accompagnement, de part l'augmentation du flux des jeunes et la mise en œuvre de toutes les actions présentées dans ce document, il est primordial d'embaucher une troisième personne.

Enfin cela nous permettrait de développer les derniers points cités dans ce document à savoir répondre aux besoins académique de manière équitable, ouvrir le suivi à tous les élèves en situation de handicap, développer les outils numériques et faire vivre le portfolio.

Un temps plein équivaut comme besoins à 52 000 euros sur la base du budget présenté ci dessous :

Montant demandé pour 12 mois par salaire :

SALAIRE de l' « Accompagnateurs de vie professionnelle » pour un an	45000
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Déplacements, fournitures, équipement informatique...	4000
Frais de structure	3 000
TOTAL pour un an	52 000

Le rectorat de l'académie de Toulouse s'est engagé en donnant des moyens :

Nathalie Bepmale : temps plein rectorat

Frédéric Detchart : 25% de son temps sur le projet

A cela s'ajoute l'appui logistique et comptable de Véronique Joulie et Dominique Rossi.

Nous recherchons donc des partenaires (entreprises, fondations...) qui viendraient s'engager dans la PAIP comme financeurs pour participer aux salaires des deux personnes qui travailleraient aux côtés des personnes financées par le rectorat :

Par votre action vous bénéficiez:

D'un espace pour votre logo prévu sur la plaquette de communication de la PAIP afin de promouvoir le partenariat.

De la possibilité de faire une déduction fiscale grâce à la somme donnée en tant que don.

Le résultat du travail mis en place par la PAIP est que ces jeunes adultes passent de la situation de « demandeur d'emploi » à la situation « en contrat de travail ».

Sans nos actions, dont la mise en relation des partenaires, les freins vers l'emploi sont tels que les jeunes adultes seraient, en grande majorité, sans solution, exclus et à la charge de la société.

La PAIP aide à l'application de la loi de 2005 pour ce public spécifique, méconnu et fortement stigmatisé dans l'accès à l'emploi.

A noter que l'implication du rectorat est telle que la PAIP au regard du travail accompli, ne coûte que le salaire de ces deux salariées à savoir un budget de 100 000 euros pour une année. Si l'on se compare au coût de la prise en charge d'un jeune ayant des troubles similaires au sein d'un établissement du médicosocial, le budget de la PAIP est bien inférieur. En effet, ces jeunes adultes sont, en milieu ordinaire de travail et sollicitent moins d'accompagnement spécialisé.

La plateforme suit déjà de manière effective 62 jeunes adultes. Cet effectif va augmenter dans l'année qui vient afin de préparer la sortie de la cohorte de juin 2016. On peut attendre une trentaine de sorties sur la Haute Garonne et une trentaine supplémentaire sur le reste de l'académie ce qui amène à une centaine de suivis attendus pour cette année scolaire.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières : Toute forme de soutien financier est bienvenue : la somme de tous les dons sera consacrée à financer du temps de travail pour des chargés d'insertion dont l'objectif principal est d'accompagner nos jeunes vers l'emploi. Cet accompagnement individuel fonctionne et c'est autant de jeunes qui démarrent leur vie professionnelle.

Pour tous renseignements et/ ou offre de financement : paip@ac-toulouse.fr

Nathalie Bepmale – Frédéric Detchart

06 10 20 51 08 – 06 27 02 58 24

***« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »
Antoine de Saint-Exupery***